



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale réunie en urgence le 22 février 2021

L'Assemblée Générale s'est tenue en Visio-conférence.

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ **Etaient présents :** Jeep® ÉLITE

BOULAZAC BASKET DORDOGNE
JL BOURG BASKET
ELAN CHALON
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
AS MONACO BASKET
NANTERRE 92 SAS
ORLEANS LOIRET BASKET
METROPOLITANS 92
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
CHORALE DE ROANNE
STRASBOURG IG

Représentés par :

Laurent SERRES
Julien DESBOTTES
Rémy DELPON (P)
Michel GOBILLOT
Jérôme MERIGNAC
Gaetan MARTEIL (P)
Christian DEVOS
Christophe LE BOUILLE
Yann RIVOAL
Yves MARTINEZ
Gaetan MULLER
Pierre MASSERON (P)
Jean DONNADIEU
Didier NOURAUULT
Alain BOUVARD
Didier REY
Nicolas REVERET (P)
Martial BELLON

18 clubs présents, soit 36 voix pour les votes.

▪ **Etaient présents :** Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ANTIBES SHARKS
ADA BLOIS BASKET 41
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
BC SOUFFELWEYERSHEIM
ALM EVREUX
PARIS BASKETBALL
BASKET CLUB GRIES OBERHOFFEN
FOS PROVENCE BASKET
LILLE METROPOLE BASKET
HERMINE DE NANTES
POITIERS BASKET 86
UJAP QUIMPER 29
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
SAINT-QUENTIN BASKET BALL
JA VICHY-CLERMONT

Représentés par :

Jean-Claude THIEFINE
Freddy TACHENY
Paul SEIGNOLLE
Yohan SENEZ
Eric AUVRAY
Patrick ROUSSEL
Mathias PRIEZ (P)
Romuald ROECKEL
William RAFFA (P)
Bienvenue DJOMATIN
Thierry BROCHARD
Dominique POEY
Bernard KERVAREC
Yvan GUEUDER
Roger PAOUR
Aurelien FORTIER
Laurent PRACHE
Yann LE DIOURIS

18 clubs présents, soit 18 voix pour les votes.

- **Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :**

Etaient présents : M. AUSSEUR
M. BAUDIER
M. BERAL
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
M. TORRES
M. PRIMAULT

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient présents : M. BEESLEY
M. JEHANNO
M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **10** soit **10 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaient présents : M. KROEMER
M. MERLIOT
M. DIA

Était absent excusé : M. SPAHIC

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. DELHOMME**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. KERISIT (P)**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était absent excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistait à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT **Président FFBB**

M. Michel MIMRAN **Directeur Général LNB**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

52 membres sur 54, représentant 73 voix sur 76 sont présents.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Approbation des Procès-verbaux des Assemblées Générales des 30/10/2020, 08/12/2020 et 19/01/2021.

Il est décidé d'approuver les PV des Assemblées Générales des 30/10/2020, 08/12/2020 et 19/01/2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres
Voix totales : 73
Voix exprimées : 71

Pour : 70 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 0 voix
Non votés : 2 voix

Les PV des Assemblées Générales des 30/10/2020, 08/12/2020 et 19/01/2021 sont approuvés à la majorité des votants.

Résolution n°1 : Abrogation de la résolution numéro 2 votée lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020

Il est décidé que la résolution numéro 2 adoptée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 est abrogée jusqu'à la fin de saison.

Par conséquent, à compter du 22 février 2021, les compétitions organisées par la LNB pourront se tenir à huis clos jusqu'à la fin de saison.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres
Voix totales : 73
Voix exprimées : 73

Pour : 71 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

Jeep® ELITE

Résolution n°2 : Championnat Jeep® ELITE à compter du 1er mars 2021

Il est décidé qu'à compter du 1er mars 2021 le Championnat Jeep® ELITE reprend selon le calendrier arrêté par la Commission Sportive, étant admis que chaque club disputera 4 matches en mars (deux à domicile, deux à l'extérieur).

Le calendrier sportif se déroulera à compter du mois d'avril sans restriction de nombre minimal ou maximal de matches.

Si la saison régulière est achevée au 15 juin, un final 8 sera organisé pour déterminer le champion de France, sauf décision contraire du Comité Directeur, conformément au vote de l'AG du 19 Janvier 2021.

Les qualifications européennes se feront sur la base du classement de la saison régulière.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 60

Pour : 57 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 13 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

PRO B

Résolution n°5 – Championnat PRO B à compter du 1er mars 2021

Il est décidé qu'à compter du 1er mars 2021 le Championnat PRO B reprend selon le calendrier arrêté par la Commission Sportive, étant admis que chaque club disputera 4 matches (deux à domicile, deux à l'extérieur) en mars.

Le calendrier sportif se déroulera à compter du mois d'avril sans restriction de nombre minimal ou maximal de matches.

Le terme de la saison régulière est fixé au 15 juin 2021.

Le palmarès de la saison et les relégations en championnat NM1 seront déterminés par le classement de la saison régulière, conformément au vote de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2021.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 69

Pour : 65 voix

Contre : 4 voix

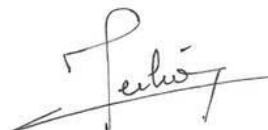
Abstention : 4 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**